

Contribution à la concertation préalable portant sur la création d'une ligne électrique 400 000 volts aérienne à deux circuits entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent

L'Europe est confrontée au défi de la décarbonation de son économie et à l'enjeu de sa souveraineté énergétique. Dans ce contexte, le territoire de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer et du pourtour de l'étang de Berre est engagé dans un processus de décarbonation, de transition énergétique et de réindustrialisation.

L'électrification des process industriels et l'installation de nouvelles industries vertes figurent parmi les leviers pour réussir la transition vers un avenir décarboné, lutter efficacement contre le dérèglement climatique et garantir, plus globalement, notre indépendance stratégique.

Les industriels existants qui empruntent la voie de la décarbonation, tout comme les futures industries vertes qui ont pour projet de s'implanter sur la zone, ont besoin d'un accès au réseau d'électricité, construit et exploité par RTE qui en assure le transport, pour disposer d'une électricité économique, sûre et décarbonée.

Au-delà de l'industrie, nous le savons, tous les scénarios énergétiques pointent une augmentation de la consommation électrique, et ce dans tous les secteurs. C'est d'ailleurs le prérequis pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et même un corollaire inévitable des engagements de la France et de l'Europe à sortir des énergies fossiles.

Cette trajectoire haussière – qui va modifier *de facto* en profondeur notre mix énergétique – provient d'une électrification massive des usages dans de nombreux secteurs tels que le transport, le tertiaire, le numérique et le résidentiel.

Le territoire aura donc besoin d'une électricité propre, abondante, fiable et sécurisée.

Une fois ces grands enjeux structurants évoqués, il est important de souligner que, pour fonctionner, le projet de giga-usine de cellules et de panneaux photovoltaïques porté par CARBON nécessitera un raccordement de 240 mégawatts (MW). En ce sens, RTE a indiqué, et l'a rappelé à de nombreuses reprises, qu'une capacité de 600 MW était disponible sur la

zone de Fos-sur-Mer. En clair, le projet CARBON ne dépend pas de la future ligne de 400 000 V qui, rappelons-le, sera mise en service en 2028, soit deux ans après notre giga-usine.

L'objectif de la large concertation, toujours en cours, doit permettre à RTE, en lien avec le public et les parties prenantes, et à l'appui des études environnementales, d'identifier la zone la plus appropriée pour le passage de cet ouvrage sur le territoire, compte tenu des multiples enjeux dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône parmi lesquels l'environnement, la biodiversité, les terres agricoles et la préservation des paysages.

Le projet porté par RTE est un projet d'intérêt général qui comporte de multiples implications écologiques, environnementales et économiques mais qui engendre, dans le même temps, des doutes et des incertitudes légitimes. La pédagogie et le dialogue doivent permettre de renforcer la compréhension et l'acceptabilité de ce projet, nécessaire à bien des égards pour l'ensemble du territoire.

Nous comptons sur RTE pour apporter toutes les réponses nécessaires aux enjeux et attentes du territoire, pour expliquer les impacts environnementaux du projet, les hiérarchiser, les éviter, les réduire et les compenser autant que possible. Le moindre impact environnemental et sociétal doit être la voie.

Pierre-Emmanuel MARTIN

Président de CARBON



CARBON SAS

4 rue de la République 69001 LYON

SIREN 911924769 | RCS Lyon | APE : 2611Z